



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 3844

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les radios associatives. De nombreuses radios sont adhérentes de l'EPRA (Échanges et productions radiophoniques), institution publique visant à consolider la production et la diffusion d'émissions portant sur la vie sociale et culturelle des habitants de nos territoires. La mémoire de ces émissions produites par plus de deux mille auteurs et qui compte plus de dix mille programmes témoigne du « vivre ensemble » dans notre pays. Elle n'a pas d'équivalent au monde. Or il semblerait que le financement du groupement et sa pérennité soient menacés, ce qui serait catastrophique pour les radios associatives. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin de préserver l'existence de ces radios.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention toute particulière à la politique d'échange et de diffusion de programmes radiophoniques depuis la création de l'EPRA (Échanges et productions radiophoniques). Le ministère de la culture et de la communication s'est d'ailleurs tout particulièrement investi dans le projet de numérisation des archives de l'EPRA. Il connaît par ailleurs le fort attachement des radios associatives à cet outil qui achète des émissions produites par les radios adhérentes et les redistribue vers le réseau des 170 radios associatives adhérentes, qui les diffusent sur l'ensemble du territoire national. Cette mutualisation permet d'enrichir les grilles des radios avec des programmes de qualité sur des thématiques chères au ministère telles que la politique de la ville, l'immigration, le dialogue interculturel, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Pourtant, aujourd'hui, les missions de l'EPRA sont compromises en raison d'importantes difficultés financières. C'est pourquoi, une concertation sur son avenir est actuellement conduite avec le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV), associant les administrations concernées et les représentants des radios (les sept représentants des radios au conseil d'administration et les deux syndicats des radios associatives), en parallèle du travail mené au sein du conseil d'administration de l'EPRA. Par ailleurs, M. Hervé Masurel, Secrétaire général du SG-CIV, assure la présidence de l'EPRA depuis le 29 mars dernier et le conseil d'administration s'est réuni le 29 mars et le 25 juin dernier.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3844

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4945

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6462